

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération**  
**n° 2007.12.502**

**Modification du**  
**tableau des effectifs**

**LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

**Ont donné pouvoir :**

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Annie FOUGERE à Jean MARDIKIAN

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES  
HUMAINESRapporteur : **Monsieur CHABERNAUD****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite la modification du tableau des effectifs suivante :

**1/ Direction des Politiques Communautaires****Conservatoire Gabriel Fauré**

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°14 du 28 janvier 2000, un poste de professeur d'enseignement artistique (PEA) de classe normale à temps non complet (8h) pour assurer la fonction de professeur d'expressions scéniques.

Afin de répondre aux nécessités du service, il conviendrait de supprimer le poste de PEA de classe normale à temps non complet (8h) et de créer un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (12h).

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :  
- 6 644 € pour une année et prendrait effet le 1<sup>er</sup> mars 2008.

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°14 du 28 janvier 2000, un poste de professeur d'enseignement artistique (PEA) de classe normale à temps complet pour assurer la fonction de professeur de piano.

Afin de répondre aux nécessités du service, il conviendrait de supprimer le poste de PEA de classe normale à temps complet et de créer un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :  
- 13 216 € pour une année et prendrait effet le 1<sup>er</sup> février 2008.

**2/ Direction des Politiques Solidaires et de l'Aménagement du Territoire*****Crèche les Poussins***

► Le conseil communautaire a créé :

- par délibération n°215-1 du 28 juin 2001 : un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour assurer la mission de couturière-lingère, un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (19h30) pour effectuer l'entretien, un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (19h30) pour assurer la mission d'agent d'entretien polyvalent ;
- par délibération n°94 du 24 mars 2006 : un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24h30) pour assurer la mission de lingère ;
- par délibération n°167 du 12 mai 2005 : un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (19h30) pour assurer la mission d'employé de cuisine.

Afin de prendre en compte les nouveaux besoins du service (suite à un départ en retraite), il conviendrait de supprimer les postes ci-dessus et de créer :

- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24h30) pour effectuer l'entretien ;
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20h) pour assurer la mission d'agent d'entretien polyvalent ;
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour assurer la mission de lingère ;
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20h) pour assurer la mission d'employé de cuisine.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :  
- 19 016 € pour une année et prendrait effet le 1<sup>er</sup> février 2008.

### **3/ Direction de l'environnement, du cadre de vie et de la construction**

Par ailleurs, il convient de modifier la délibération n°419 du 23 novembre 2007 et plus précisément la suppression-création de poste suivante :

ANNULATION	Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au service Assainissement	Création d'un poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au service Assainissement
PROPOSITION	Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet au service Déchets ménagers	Création d'un poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au service Déchets ménagers

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :  
- 10 019 € pour une année et prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 13 novembre 2007,

**Je vous propose :**

**DE MODIFIER** ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Direction/service	Suppression	Nb	Création	Nb
Direction des Politiques Communautaires/ Conservatoire G. Fauré	Professeur d'enseignement artistique de classe normale (TNC-8h)	1	Assistant spécialisé d'enseignement artistique (TNC-12h)	1
Direction des Politiques Communautaires/ Conservatoire G. Fauré	Professeur d'enseignement artistique de classe normale (TC)	1	Assistant spécialisé d'enseignement artistique (TC)	1
Direction des Politiques Solidaires et de l'Aménagement du Territoire/ Crèche les Poussins	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	1		1
Direction des Politiques Solidaires et de l'Aménagement du Territoire/ Crèche les Poussins	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (TNC – 19h30)	1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (TNC – 24h30)	1
Direction des Politiques Solidaires et de l'Aménagement du Territoire/ Crèche les Poussins	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (TNC – 19h30)	2	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (TNC – 20h)	2
Direction des Politiques Solidaires et de l'Aménagement du Territoire/ Crèche les Poussins	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (TNC – 24h30)	1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	1

**D'APPROUVER** la modification de la délibération n°419 du 23 novembre 2007.

**D'AUTORISER** en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires territoriaux au conservatoire, le recrutement de deux agents non titulaires sur le grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (Grille indiciaire allant de l'indice brut 320 à l'indice brut 638) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente pour occuper les fonctions évoquées ci-dessus.

**DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2008.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>27 décembre 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>27 décembre 2007</b>